

ESCLAVAGES, GUERRES, LIGNAGES *

En 1969, Emmanuel Terray relevait

« l'existence d'une *même conjoncture théorique*, qui domine actuellement le travail en anthropologie et en ethnologie, aperçue ou non des chercheurs. Elle se concentre dans une question apparemment fort simple [...] : la connaissance des sociétés " primitives " relève-t-elle du matérialisme historique, c'est-à-dire, de la science des formations sociales élaborée par Marx ? »¹.

Terray écrivait cela au début d'une étude consacrée au livre de C. Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, publié en 1964 ; livre qui, disait encore Terray,

« pourrait bien marquer un tournant dans l'histoire de l'anthropologie. [...] Avec Claude Meillassoux, pour la première fois, un chercheur rompu aux concepts et aux méthodes de l'anthropologie traditionnelle applique à une société " primitive " concrète les catégories du matérialisme historique » (*ibid.*, p. 95).

Cette annexion d'un domaine nouveau par la théorie marxiste, que ses auteurs considéraient comme l'une des preuves de la validité universelle de cette théorie, a donné naissance, au moins en France, à une littérature anthropologique de grande valeur qui a sensiblement modifié le visage de ce qu'on appelait encore l'« ethnologie ».

Aujourd'hui, du fait que le marxisme a perdu sa position « référentielle », les enjeux ne sont évidemment plus les mêmes. De la « mort du marxisme », en même temps que de sa survie « élémentaire » dans nos modes de pensée, je laisserai à d'autres le soin de traiter, pour n'évoquer qu'un seul problème, celui de l'État. Sans doute a-t-on parfois donné plus de force qu'il n'en avait à l'argument selon lequel les marxistes n'arrivaient pas à surmonter une contradiction entre leur objectif affirmé d'une société sans État et la « statolâtrie » instituée par le marxisme « réel » des pays dits socialistes. Il n'en reste pas moins que marxistes et antimarxistes avaient en commun la fascination de l'État. Et nous restons si profondément installés dans un système social modelé par

* A propos de : Claude MEILLASSOUX, *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, Paris, P.U.F., 1988 ; et *Guerres de lignages et guerres d'États en Afrique*, textes rassemblés et présentés par Jean BAZIN et Emmanuel TERRAY, Paris, Ed. des Archives contemporaines, 1982.

1. Emmanuel TERRAY, *Le Marxisme devant les sociétés « primitives »*. Deux études, Paris, Maspero, 1969, p. 7.

et pour l'État, nos manières de penser sont si intensément « statocentriques », que l'un des bienfaits de l'anthropologie sociale devrait être de combattre cette intoxication.

L'immense majorité des sociétés humaines, des débuts de l'humanité à l'époque actuelle, ont été *des sociétés sans État*. Ce ne sont pas seulement les anthropologues marxistes des années soixante qui ont eu du mal à prendre en compte ce fait dans sa déconcertante massivité, mais tous les membres de sociétés comme la nôtre. L'anthropologie sociale devrait d'autant plus être à même de remplir la fonction cathartique dont je viens de parler, que, malgré l'inévitable complication théorique, et donc terminologique, qui a suivi ses récents progrès, il me semble que les anthropologues, du moins les meilleurs d'entre eux, n'ont pas renoncé à *se faire entendre*. C'est ce que nous allons voir à propos de deux livres, remarquables, où nous retrouverons deux noms avec lesquels nous avons commencé.

Claude Meillassoux a récemment publié (1986), dans la collection « Pratiques théoriques » aux Presses universitaires de France, un ouvrage intitulé : *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*. Il ne s'agit pas là pour Meillassoux du lancement d'une nouvelle recherche, mais de l'aboutissement de nombreux travaux antérieurs se rapportant à l'Afrique occidentale. C'est peut-être parce qu'il rassemble des recherches antérieures, que ce livre a parfois du mal à présenter l'économie d'un véritable ouvrage : on y trouve des répétitions aussi bien qu'une mauvaise harmonisation, au moins en ce qui concerne l'expression, entre certaines parties de l'exposé. Répétitions de détails (au Dahomey la perte d'un fusil est punie de mort : p. 167 et p. 214, référence à la même épopée soninké, p. 129 et 195, etc.), aussi bien que de séquences entières (ainsi les différentes listes taxinomiques des statuts des esclaves se recouvrent et leurs éventuels renvois internes apparaissent très artificiels, par exemple p. 273 renvoyant, à propos des « esclaves mansés », à la p. 118). De même, l'analyse du système mis en place par Samori est répétée au moins trois fois, certes en termes non identiques. Exemple d'harmonisation maladroite : p. 160 sqq., l'auteur explique, contre Yves Person par exemple, que la guerre menée par Samori est l'effet et non la cause du système esclavagiste. Était-il, dès lors, approprié de commencer la deuxième subdivision de la deuxième partie en écrivant que « dans les sociétés militaro-esclavagistes, ce n'est pas la capture qui engendre l'esclavage, mais l'économie de guerre » (p. 201) ? Pour épuiser ma veine malveillante et tatillonne, je reprocherai encore à Meillassoux les erreurs et surtout les omissions de sa bibliographie (tout le monde est-il obligé de savoir ce que désigne le « Leys, 1900 » de la note 1 de la page 239 ?), et le recours excessif aux sources de seconde main pour ce qui est en dehors de son champ (celui qui, p. 182, ose donner comme référence : Aristote, *Politique*, I, 1259, n'a évidemment jamais ouvert ne serait-ce qu'une traduction de la *Politique*, ce qui, quand on veut faire « un essai théorique » sur l'esclavage (p. 21) est tout de même fâcheux...).

Ce venin une fois craché, il faut convenir que nous est donné là un livre étonnant et merveilleux ! Pour dresser un tableau à la fois synchronique et diachronique du phénomène de la traite interafricaine et saharienne, Meillassoux,

tour à tour anthropologue, historien, philosophe politique et même moraliste, sait superposer les sources et croiser les méthodes. Même le compte rendu le plus louangeur aurait du mal à donner une idée de l'intérêt, et plus encore, du plaisir que l'on prend à la lecture d'un tel ouvrage. Mais il ne s'agit pas ici de compte rendu, et c'est à un point très particulier de l'ouvrage de Meillassoux que je m'intéresserai.

Quel est l'objet du livre de Meillassoux ? « Cet ouvrage, écrit-il, n'est pas une théorie générale de l'esclavage, mais un essai théorique sur cette institution à partir de mes connaissances sur une parcelle d'Afrique » (p. 21). Formulation ambiguë, car on ne voit pas ce que peut être un « essai théorique » qui ne serait pas, d'une manière ou d'une autre, « général ». Peut-être touchons-nous là la tension initiale et fondamentale (fondatrice) de l'ouvrage : *Meillassoux fait une histoire régionale de formations sociales esclavagistes ouest-africaines, et c'est abusivement qu'il la donne comme une anthropologie de l'esclavage*. Cela se voit jusque dans la forme de l'ouvrage. Ainsi, au nom de ses ambitions « généralistes », Meillassoux sent la nécessité d'une approche au moins partiellement comparatiste du phénomène esclavagiste. Mais, outre que les éléments qu'il va chercher hors de sa zone d'étude sont fort rares, ils sont évidemment choisis de manière à renforcer ses thèses. Donnons quelques exemples. Pour Meillassoux, il doit y avoir une distance absolue, dans la représentation des peuples esclavagistes, entre leurs esclaves et eux. D'où, fréquemment, une perception des peuples mêmes d'où viennent les esclaves comme sociétés

« ayant un caractère commun : une rusticité qui confine à la bestialité et qui se manifeste par la grossièreté, l'ignorance, l'infériorité intellectuelle, l'amoralité et la pratique d'actes de sauvagerie (comme le cannibalisme, généralement), traits qui les prédisposeraient à la capture et à une exploitation semblable à celle que subissent les animaux » (p. 75).

Or ériger cette perception dévalorisante des *sociétés entières* d'où viennent les esclaves en règle générale est sans doute peu fondé. Et invoquer Hérodote (toujours de seconde main, à travers le livre d'H. Deschamps, *Histoire de la traite des Noirs de l'Antiquité à nos jours*) par la seule référence des Guarumantes qui vont à la chasse aux « troglodytes égyptiens » (qui, dans le texte d'Hérodote, sont « éthiopiens ») donne une idée tout à fait partielle des représentations que les Grecs avaient des peuples chez lesquels ils allaient chercher leurs esclaves. On se demande aussi quelle validité supplémentaire les analyses de Meillassoux reçoivent des références qu'il fait à l'esclavagisme en Chine, quand celui-ci n'est abordé que par le biais du rôle des eunuques. Enfin, les sociétés africaines qui sont hors de la zone que connaît bien Meillassoux sont évoquées sans aucune profondeur chronologique, ce qui leur confère au mieux un rôle illustratif, mais en aucun cas comparatif (cf., par exemple, le Congo et le Cameroun, p. 186-187).

C'est comme *livre d'histoire* que l'ouvrage de Meillassoux est le plus intéressant. Et c'est comme tel qu'il atteint une *généralité* qu'il vise à mauvais droit par ailleurs. Car à travers l'étude de la mise en place et du fonctionnement des différentes figures de l'esclavage dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest de ce que nous appelons le Moyen Âge à nos jours, Meillassoux propose une

nouvelle grille de lecture de l'histoire entière de cette zone géographique. Voici quelques exemples.

Le déplacement vers l'Est des grandes formations étatiques sahélo-soudaniennes est généralement attribué, rappelle Meillassoux, « à l'épuisement des régions aurifères qui chacune aurait fait successivement leur fortune » (p. 52). Pour sa part, il pense que ce phénomène, qui s'étend, rappelons-le, sur plus de dix siècles, s'explique

« autant, sinon mieux, par un double phénomène : d'une part, le dépeuplement dû à la fuite des populations soumises au [*sic*] rezzous ; d'autre part, par la conquête et la " civilisation " progressive des populations païennes demeurées sur place. Dans le premier cas il y a épuisement de la matière humaine, dans le second cas, épuisement de la matière *sociale* apte à fournir des esclaves en grand nombre » (*ibid.*).

Dans ces grands empires, les historiens nous avaient accoutumés à voir soit des réactions de défense contre la menace nomade du nord², soit des appareils étatiques essentiellement marchands et/ou fiscaux, tirant avantage de leur position de passage obligé entre les mondes arabo-berbère et négro-africain (j'ai entendu Y. Person développer cette thèse). Si le ressort secret du développement, des mutations et des déplacements, et même *de l'instauration* de ces empires, c'est l'organisation et la rationalisation de la capture d'esclaves, ce n'est pas à une simple modification, mais à une véritable *inversion* des rapports entre aires socio-culturelles dans l'Afrique de l'Ouest de la fin de l'Antiquité à nos jours qu'il faut procéder.

En même temps qu'il soutenait que le besoin de défense contre le nord expliquait, entre autres facteurs, l'émergence des empires du Ghana, du Mali, Songhaï et du Kanem-Bornou, Raymond Mauny écrivait :

« L'on notera qu'au sud des empires soudanais, peu d'États dignes de ce nom ont existé au Moyen Âge ; tout se passe comme si, à l'abri de cet écran protecteur, les petites communautés animistes pouvaient continuer à mener une vie plus ou moins paisible — à part les guerres, esclavagistes surtout, menées contre elles par les États musulmans — sans éprouver le besoin de se fédérer en royaumes plus étendus » (*ibid.*).

Dans un très beau passage du premier chapitre de sa seconde partie, qui traite du brigandage comme mode d'acquisition des esclaves, Meillassoux évoque les figures de deux fondateurs bien connus : Sunjata, fondateur au XIII^e siècle de l'empire du Mali, et Biton Koulibali fondateur au XVII^e siècle du royaume de Ségou. Or, quand il examine les différents récits concernant la fondation de l'empire du Mali par Sunjata au XIII^e siècle, Meillassoux y retrouve, au centre de tout, l'esclavage. C'est pour faire cesser la situation insupportable de capture généralisée des congénères en vue de les vendre au nord, que les chefferies mandé acceptèrent d'être fédérées sous l'autorité de Sunjata. Celui-ci apparaît donc comme le restaurateur de la structure clanique, subvertie par les brigands

2. Cf., par ex., Raymond MAUNY, *Les Siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Fayard, 1971, p. 142.

dans l'un de ses principes essentiels, celui selon lequel seul l'étranger peut être esclave. Biton Koulibali, au contraire, d'abord chef d'une bande armée dont les membres agissent masqués et vont jusqu'à enlever les enfants de leurs « sœurs », établit sa dynastie sur les ruines de la structure clanique.

Il y a vraiment inversion par rapport à l'appréciation de Mauny parce que, dans la perspective de Meillassoux, le fait de l'absence d'États chez les peuples forestiers tiendrait bien plutôt à leur situation précaire de groupes incessamment razzés qu'à la stabilité protectrice que leur aurait fournie l'écran étatique soudanien. Ce point n'est pas développé dans le livre de Meillassoux, mais est d'une extrême importance pour mon propos à venir.

Autre exemple frappant des réévaluations auxquelles conduit la lecture « servocentrique » de l'histoire africaine par Meillassoux, celles de chefs de guerre comme Samori et El Haj Umar. De l'*image* de tels personnages on peut — et il faut — désormais faire l'histoire. Les intellectuels anticolonialistes, africains comme européens de la génération des indépendances, avaient fait de Samori (je m'en tiendrai à lui) un héros de la résistance à la conquête française. Sa figure de *héros progressiste*, et même *révolutionnaire* au sens le plus plein du terme, avait été majestueusement — et sur beaucoup de points définitivement : qu'on se rappelle sa conception résolument « moderne » bien que guère démocratique de l'État — assise par la monumentale thèse d'Yves Person³. Et cela jusqu'à frapper d'atimie toute la littérature coloniale et péri-coloniale. Ce n'est pas à une restauration que se livre Meillassoux, mais à une négation de la négation. Samori est le chef d'un État esclavagiste dont les actes, notamment guerriers, sont en dernière instance rattachés à la nécessité de se procurer des captifs.

« Il est vrai que les États esclavagistes menaient des guerres pour s'assurer un accès à la mer, écraser une rébellion, protéger leurs garennes ou écarter un concurrent, mais ces entreprises étaient induites par la politique de traite et faisaient partie de l'ensemble des actions à mener pour créer ou entretenir les conditions de la capture et de l'écoulement des captifs » (p. 161).

Ainsi les guerres de capture, avec leurs caractères propres (elles sont annuelles et saisonnières)

« n'étaient pas le sous-produit de guerres menées pour d'autres causes : elles étaient l'objet premier de la construction et de l'utilisation de l'appareil militaire, quand bien même celui-ci pouvait être employé à toutes sortes de conflits » (p. 162).

Les soldats africains des troupes coloniales françaises le savaient en quelque sorte « naturellement » qui, bien qu'engagés dans une guerre présentée comme anti-esclavagiste, se payaient de leurs peines en vendant leurs prisonniers comme esclaves... L'un des effets, qui certes n'est pas le principal, de cette nouvelle évaluation du personnage de Samori, c'est de restaurer les témoignages de la période coloniale dans leur dignité de *sources*. J'ai relu, presque d'une traite

3. Yves PERSON, *Samori. Une révolution dyula*, 3 vols, Dakar, I.F.A.N., 1968, 1970 et 1975.

(sans jeu de mots), le *Du Niger au golfe de Guinée* du capitaine Binger⁴. Quel livre!

Faisons un pas vers notre vrai propos. Ces États esclavagistes qui se sont développés entre désert et forêt, sous leurs figures très variées, supposent tous une relation absolument inégale entre des formations sociales de natures différentes. Plus exactement, le système esclavagiste servant à la traite saharienne, quand il a atteint son plein développement, met en rapport trois sortes de sociétés : les sociétés raziées, productrices d'esclaves, les sociétés prédatrices, généralement des aristocraties guerrières, les sociétés utilisatrices. Dans les sociétés prédatrices, il faut distinguer les fonctions, souvent dévolues à des gens différents, de capture et de conditionnement-commercialisation. Or, dans le cas du fonctionnement « normal » de ce système, les sociétés raziées sont les sociétés lignagères « païennes » des zones savanière et forestière au sud des grands empires soudanais. Toute situation qui dévie de ce schéma peut être considérée comme « anormale ». Quelques exemples :

- (i) les captifs sont pris à l'intérieur de la formation sociale elle-même. Une telle pratique la déstabilise en relâchant les liens de solidarité ;
- (ii) les captifs sont pris dans une société *étatique* voisine. Cette pratique est courante quand un État a été vaincu par un autre, mais ne saurait constituer sans danger, c'est-à-dire sans réaction de l'appareil d'État lésé à travers ses sujets, une pratique régulière ;
- (iii) les captifs peuvent être musulmans. Ainsi Meillassoux rappelle-t-il que les guerres de capture d'El Haj Umar « reposent sur de bien minces prétextes religieux : un grain de plus ou de moins au chapelet ; une position des bras pendant la prière préférée à une autre... » (p. 62). Mais néanmoins il faut un prétexte de ce genre, parce que son absence non seulement prive le razzieur de la justification idéologique de l'Islam qui autorise la réduction en esclavage des infidèles, mais peut-être surtout parce que le système esclavagiste présuppose l'*hétérogénéité* des hommes libres et des esclaves, et que la coupure fidèles/infidèles est particulièrement efficace. Tous les systèmes esclavagistes, nous avons vu que Meillassoux le rappelle avec force, tendent finalement à dénier l'humanité aux esclaves.

Nous touchons là l'essentiel.

« Pour concevoir l'esclavage comme système, écrit Meillassoux, c'est-à-dire éventuellement comme mode de production, il faut qu'il y ait *continuité* des rapports

4. *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, par le capitaine BINGER (1887-1889), 2 vols, Paris, 1892, réimprimé en un volume en 1980 dans les *Mémoires de la Société des africanistes*. A propos de la guerre menée par les États esclavagistes principalement en vue de la capture d'esclaves, Binger rapporte ces mots que lui avait adressés Iamory : « De mauvais bruits couraient sur ton compte, me dit-il. Samory avait dit partout que tu commandais beaucoup de soldats et que tu venais l'aider. *Quoique nous sachions que les Blancs n'ont aucune raison de faire la guerre, puisqu'ils ne font pas de captifs* [souligné par moi], nous avons cru devoir contrôler un peu ces nouvelles et surveiller tes actes » (*ibid.*, t. I, p. 272).

esclavagistes, donc que ces rapports *se reproduisent organiquement et institutionnellement* d'une manière telle qu'ils préservent l'organisation sociopolitique esclavagiste, donc qu'ils mettent en relation des groupes sociaux dans un rapport spécifique et sans cesse renouvelé, d'exploitation et de domination » (p. 73).

Pour résumer la thèse de Meillassoux, on pourrait dire que, à ses yeux, il ne suffit pas, pour qu'il y ait esclavage, que certains hommes *possèdent* d'autres hommes : il faut d'abord qu'existent les conditions de la reproduction du système esclavagiste, c'est-à-dire qu'existent des relations pérennes entre sociétés pourvoyeuses et sociétés demandeuses d'esclaves.

La classe des esclaves, en effet, et Meillassoux revient à plusieurs reprises sur ce point fondamental, *n'est pas destinée à se reproduire par elle-même*. L'esclave, étranger absolu, doit rester sans feu ni lieu, et donc il faut lui dénier le droit de constituer même de pseudo-lignages. La concubine esclave engrossée par son maître (dans les sociétés étatiques esclavagistes, on peut dire qu'il n'y a pas de rapports sexuels entre femmes libres et hommes esclaves, et Meillassoux cite (p. 134) le texte de 1896 — et non 1856 — du capitaine Peroz racontant le supplice de deux jeunes filles de Samori, pour « quelques serremments de main furtifs » avec des pages esclaves : mains désarticulées puis coupées, têtes tranchées, exposition et lapidation) voit presque toujours affranchir sa descendance quand elle n'est pas affranchie elle-même⁵. De plus, la société esclavagiste en préférant le rapt à l'élevage des esclaves se dispense des frais de reproduction de la classe des esclaves, frais généralement supérieurs à ceux que nécessite la capture. Il faut donc aller chercher les esclaves *ailleurs*, loin, géographiquement pour supprimer tout espoir de retour, socialement pour réduire en esclavage des gens décidément absolument différents des « gens d'ici ».

Or la saisie de « l'esclavage comme système, c'est-à-dire éventuellement comme mode de production », ou, pour le dire plus directement, le carcan théorique marxiste — et même, nous le verrons, *ultra-marxiste* — de Meillassoux l'amène à *nier l'existence de l'esclavage dans les sociétés sans État pourvoyeuses, volontairement ou non, d'esclaves*.

Ces sociétés sans État, où les sociétés guerrières vont chercher les esclaves, ne sont pas, principalement, des sociétés de chasseurs-collecteurs, généralement hors d'atteinte durant la période considérée par Meillassoux, mais des *sociétés lignagères*. Il faut dire, d'abord, que ces sociétés sont, dans cet ouvrage, *globalement mal caractérisées* par Meillassoux qui, pourtant, les connaît bien. Ainsi est-il malheureux, quels que soient les précédents illustres que l'on pourrait invoquer, de les nommer « sociétés domestiques » ou « sociétés d'autosubsistance ». Dans ces sociétés, en effet, les relations de parenté jouent un rôle déterminant à tous les niveaux de la vie sociale, et c'est le *lignage* (patrilignage

5. Binger rapporte le cas de Momo, sœur de Tiéba, souverain concurrent de Samori, « qui gouverne cette province et qui jouit d'une très grande considération, quoiqu'elle ait fait une mésalliance en épousant un de ses esclaves, nommé Bilali » (*ibid.*, t. I, p. 232). Cas évidemment exceptionnel.

et/ou matrilineage) qui est l'espace en quelque sorte naturel du déploiement de ces relations de parenté. Dire, comme le fait Meillassoux, que « dans la communauté domestique l'organisation sociale se noue autour des contraintes liées à l'usage agricole de la terre comme moyen de travail » (p. 24), non seulement n'est pas caractéristique de ces sociétés, mais est, en un sens, aussi réducteur que les analyses fonctionnalistes. C'est dire, implicitement, que l'organisation lignagère a été produite telle qu'elle est, derrière le dos de ses propres producteurs mais, évidemment, pas derrière celui des anthropologues, parce qu'hypothétiquement nécessitée, comme disent les aristotéliens, par un rapport donné à la terre. Vieux débat qui ne concerne pas directement mon propos...

Quant à leur rapport à l'esclavage, ces sociétés, dans l'image qu'en donne Meillassoux, nous apparaissent particulièrement démunies, sociétés victimes et même, devrait-on dire, masochistes. Le postulat non formulé qui soutient la thèse de Meillassoux, c'est que ces sociétés sont précaires parce qu'elles n'ont pas d'État. Un royaume, lui, a les moyens, tant qu'il existe comme tel, de protéger ses sujets de l'esclavage. Peuples particulièrement stupides aussi, qui ne comprennent pas quelle sauvegarde serait pour eux la mise en place d'une structure étatique. Selon des pré-supposés tout aussi fonctionnalistes que ceux de Meillassoux, R. Mauny proposait au moins une *explication* de cette absence d'État : ils n'en ont pas, parce qu'ils n'en ont pas besoin, parce qu'ils sont protégés. Meillassoux est-il silencieux sur ce point parce qu'il serait condamné à dire : ils n'en ont pas, bien qu'ils en aient besoin, parce qu'ils ne sont pas protégés ?

Il y a là une surestimation du rôle de l'État, en même temps qu'une méconnaissance de la réalité des sociétés lignagères. Je reviendrai plus bas, en parlant d'un autre ouvrage, sur la place que la guerre y occupe. Mais faisons tout de suite remarquer que les sociétés lignagères ne sont pas ces groupes doux et sans tension que certains ethnologues « rousseauistes » ont, jusqu'à nos jours, voulu nous décrire. Les colonisateurs savaient fort bien que ce n'était pas les peuples sans État qui étaient les plus faciles à réduire, et, dans la Côte-d'Ivoire actuelle, les Bété et les Abbey, peuples sans État s'il en fut, ont gardé quelque chose de leur réputation de peuples guerriers. Dans bien des cas, il est finalement plus dangereux d'être le sujet d'un État qui conserve par devers lui le monopole de la violence légitime (qui a une armée et une police), que d'être à l'intersection de solidarités lignagères actives. Car dans le premier cas, l'État vaincu livre tous ses sujets sans défense au vainqueur, alors qu'un agresseur n'en a jamais fini avec la vendetta lignagère.

Faisons un dernier pas, déjà esquissé plus haut : Meillassoux *ne peut pas reconnaître* que les sociétés lignagères peuvent elles-mêmes être esclavagistes. Pour lui, dans ces sociétés, l'esclavage ne peut être qu'exogène, exceptionnel et, finalement, mortifère. Pour qu'existe l'esclavage il faut, entre autres conditions, qu'il existe une distinction entre ingénus et étrangers. Or, d'après Meillassoux,

« le fonctionnement de la société domestique n'engendre que la distinction entre ingénu et étranger. La relation d'exploitation à laquelle elle peut servir de point

de départ n'est, dans le cadre domestique, que ponctuelle. Elle ne peut évoluer vers l'esclavage que lorsque changent et disparaissent en même temps les conditions d'existence de l'économie domestique par son insertion dans un marché » (p. 26).

Non que Meillassoux ignore que la société lignagère renferme des rapports d'exploitation, mais

« s'il existe dans la communauté domestique la possibilité de placer des parents pauvres dans une situation d'asservissement individuel et ponctuel, la probabilité d'un esclavage *sui generis* et systématique, surgi du fonctionnement de la société domestique livrée à ses propres lois, paraît être une hypothèse peu fondée » (p. 28).

On comprend, et on ne peut qu'approuver, le souci de Meillassoux de ne pas faire du concept d'esclavage un fourre-tout où se côtoieraient, dans un commun crépuscule théorique, les situations du cadet humilié, de la femme violée, du journalier exploité, de l'enfant réduit au silence, du chien battu. Accordons aussi à Meillassoux que, comme le dit le titre d'un paragraphe, « un asservi ne fait pas l'esclavage » (p. 36) : on ne parlera d'esclavage que s'il existe les conditions sociales de la reproduction du système esclavagiste. Il ne fait pourtant pas de doute que *certaines* sociétés lignagères pratiquent un genre d'asservissement qui, *s'il revêt une forme spécifique à ce genre de sociétés, n'en doit pas moins être considéré comme esclavagiste.*

Dans de telles sociétés, des individus appartenant à d'autres peuples sont acquis, généralement par échange, mais parfois aussi par capture, par un lignage qui dispose ainsi de leur force de travail aussi bien que de leurs capacités reproductrices. Réciproquement, ces sociétés se débarrassent de ceux de leurs membres jugés socialement néfastes et irrécupérables en les cédant à d'autres peuples. On a tenté de réduire ce phénomène en considérant ce que *les faits* nous contraignent d'appeler des esclaves, comme des gens que leur statut de dépendance au sein de la société lignagère permettraient d'assimiler à des *cadets permanents* (P.-P. Rey, J.-P. Olivier de Sardan). Meillassoux a raison de rappeler que cette notion même « est *a priori* contradictoire car la vocation sociale du "cadet", dans la *communauté domestique*, est de devenir aîné, ne serait-ce que de ses propres descendants » (p. 34). Mais il ne s'agit pas seulement d'une contradiction dans les termes : les sociétés lignagères qui pratiquent l'esclavage prennent, dirait-on, d'extraordinaires précautions pour éviter toute confusion entre esclaves et cadets. Deux exemples parmi les nombreux rites et marques de retranchement : la plupart du temps, les esclaves reçoivent des noms qui rappellent leur statut ; souvent ils ne sont pas inhumés avec les hommes libres du lignage qui les possède. Une pratique, et je m'en tiendrai là sur ce point, « normale », aux deux sens du terme, de ces sociétés montre plus que de longues analyses la différence entre cadets et esclaves : celle de la consommation ostentatoire des esclaves. Une partie des esclaves a, en effet, vocation à être sacrifiée, selon des rites variés de mise à mort (tel peuple ne voulant pas verser le sang des femmes esclaves aura recours à la strangulation...), lors des cérémonies dans lesquelles le lignage exalte sa « conscience de soi », et notamment lors des funérailles des aînés. Sur ce point, Meillassoux a donc raison : l'esclave est bien l'étranger absolu.

Mais cette forme de dépendance dans les sociétés lignagères est une forme

d'esclavage, et non ce que Meillassoux appelle un « asservissement individuel » (cf. p. 86). Les esclaves ont leur place dans la société, qui met en œuvre des procédures reconnues et régulières pour les acquérir. Les fonctions et les rôles des esclaves sont codifiés, aussi bien que les conduites que les membres du lignage doivent avoir à leur égard. On pourrait même dire que les moyens d'approvisionnement en esclaves que mettent en œuvre les sociétés lignagères entre elles ou avec des sociétés étatiques sont peut-être plus « structurels », parce que moins aléatoires, que l'approvisionnement par razzia.

Il y a deux choses qui ont pu empêcher la reconnaissance de la réalité de l'esclavage lignager : la diversité de ses formes, et certains des caractères qui lui sont propres.

L'esclavage interne aux sociétés lignagères peut varier selon deux axes. Dans chaque société, d'abord, la pratique esclavagiste n'est pas un phénomène figé. Elle dépend, au contraire, de différents facteurs, principalement politiques et économiques, endogènes et surtout exogènes liés aux fluctuations de la demande, en esclaves et en produits, des traites soudanienne et atlantique. D'une manière générale, cet esclavage est un « phénomène ancien, permanent et croissant »⁶. Mais l'enquête historique et ethnologique révèle aussi une variation d'une société à l'autre. Sur cet axe, on peut ordonner toutes les sociétés lignagères entre un degré zéro et un degré maximum de pratique esclavagiste. Prenons l'exemple de l'actuelle Côte-d'Ivoire. Parmi l'ensemble Bété, certaines zones ne pratiquent pas l'esclavage, alors que certaines autres, notamment celles qui sont adossées à d'autres peuples (Gouro...) le pratiquent. Harris Mémel-Foté donne un exemple du degré suivant :

« dans la société lacustre et matrilineaire anciennement établie des pêcheurs éotilé, [...] les esclaves, en nombre infime, d'une ou de quelques unités, formaient au sein des lignages riches, des forces d'appoint négligeables pour les activités de pêche, d'artisanat et de commerce de poisson »⁷.

Dans le même article, H. Mémel-Foté attire l'attention sur la société *essuma*, peuple établi sur la façade atlantique, au contact des Abouré et des Eotilé, près de la frontière de l'actuel Ghana d'où ils avaient émigré. Cette société nous est connue depuis le XVII^e siècle par des récits de voyageurs⁸. Même si l'on constate la prééminence héréditaire d'un matrilignage que les voyageurs disent « royal », c'est à tort que « l'historiographie a laissé l'image d'une royauté, voire d'un empire, donc d'un État »⁹ : la seule lecture attentive du récit du voyage qu'y fit le R. P. G. Loyer en 1702 montre que nous avons affaire à une

6. Harris MÉMEL-FOTÉ, « A propos de l'esclavage sur la côte ivoirienne du XV^e au XVII^e siècle », *Journal des africanistes*, 55, 1-2, 1985, p. 247.

7. *Ibid.*, p. 249.

8. Cinq d'entre eux ont été édités avec une préface dans : Paul ROUSSIER, *L'Établissement d'Issigny, 1687-1702*, Paris, Larose, 1935.

9. H. MÉMEL-FOTÉ, *art. cit. supra* n. 6, p. 252.

société lignagère « couronnée » par une chefferie. Or, chez les Essuma, les esclaves constituent la majorité de la population. Mémel-Foté rappelle leur rôle économique (« les esclaves furent les seuls producteurs de l'article stratégique, indispensable à l'acquisition de l'or et des vivriers : le sel », p. 250), politique et culturel.

Enfin, comme l'exemple des Bété évoqué plus haut le laissait pressentir, la situation n'est pas homogène à l'intérieur d'une société donnée à un moment donné. Certaines zones pratiquent l'esclavage, d'autres non. Chez les Adioukrou, par exemple, certains lignages possédant beaucoup d'esclaves peuvent déployer une activité économique « esclavagiste » (esclaves employés dans des campements à la production et à la commercialisation « en grand » de l'huile de palme) différente de celle des autres lignages.

Mais l'esclavage lignager a des caractères propres, qui, s'ils ne disqualifient pas son appartenance à la réalité esclavagiste, ne l'en distinguent pas moins des formes d'esclavage décrites par Meillassoux. Dans celles-ci, la classe des esclaves est une classe *stérile* : son renouvellement ne peut donc prendre que la forme d'un réapprovisionnement régulier empruntant des réseaux stables. Meillassoux a écrit des pages, qui sont parmi ses meilleures, sur le procès de désexualisation et de stérilisation des esclaves. Mais cela n'est pas vrai dans le cas de l'esclavage lignager. Bien qu'il soit, par définition, hors lignage, l'esclave, dans les sociétés lignagères (et aussi dans certaines sociétés étatiques dans lesquelles la structure lignagère du corps social est restée très forte¹⁰), a, la plupart du temps, vocation à voir ses descendants intégrés au lignage qui le possède. Quand Meillassoux écrit :

« Dans les conditions historiques d'existence de la communauté domestique, l'exploitation de l'étranger ou du captif provient plus des capacités restreintes de la communauté à l'intégrer socialement comme reproducteur génétique et social, que d'une volonté de l'employer comme producteur » (p. 36),

cela est faux dans la plupart des sociétés « domestiques ». C'est en tout cas faux dans les sociétés *matrilinéaires* qui sont certainement majoritaires dans l'ensemble des sociétés lignagères. En effet, les esclaves y sont facilement intégrés comme reproducteurs génétiques et donc sociaux : une femme esclave donne des enfants qui sont récupérés par le lignage qui la possède ; un homme esclave qui aura des enfants avec une femme libre du lignage verra aussi ces enfants revenir au lignage en vertu des règles de fonctionnement de la société matrilinéaire. Mais Meillassoux semble fâché avec les sociétés matrilinéaires : « dont je laisse le soin à d'autres plus qualifiés la tâche de faire la théorie générale » (*sic*)¹¹. On sait que la traite atlantique était principalement demande d'hommes, alors que la traite inter-africaine recherchait surtout les femmes. Meillassoux s'élève contre l'idée répandue que cette préférence était due à la

10. Cf. le cas des Anyi-Ndenye, in Claude-Hélène PERROT, *Les Anyi-Ndenye et le pouvoir aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Abidjan, C.E.D.A., Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, en part. chap. 8.

11. Claude MEILLASSOUX, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 1975, p. 56.

fécondité potentielle des femmes esclaves. Cela est pourtant largement vrai dans les sociétés lignagères dans lesquelles la tendance la mieux partagée était celle des lignages à se renforcer numériquement. Chez les Abouré, par exemple,

« les esclaves ne sont jamais affranchis mais ont la possibilité de se marier dans n'importe quelle famille. Ils deviennent membres du lignage dans lequel ils sont intégrés et font partie des classes d'âge au même titre que tous les autres fils du pays »¹²;

ce qui fait que l'« on rencontre rarement d'esclaves du sexe masculin, les Abouré n'achetant que des jeunes femmes, dans le seul but d'accroître leur descendance » (*ibid.*, p. 80).

Meillassoux écrit :

« Les sociétés confrontées à l'esclavage dépassent nécessairement le cadre institutionnel domestique, car face à l'esclave (à l'étranger absolu) l'autochtone doit pouvoir se définir juridiquement comme le " gentil ", affirmer ses privilèges d'ingénu et appuyer sa supériorité sur une idéologie » (p. 101).

Or la prise en compte, dans les sociétés lignagères, de l'esclave comme reproducteur et non pas seulement comme producteur n'est pas un obstacle, loin de là, à la séparation économique, politique et idéologique de l'esclave et du gentil. Au lieu d'être privé de descendance comme dans les sociétés esclavagistes du nord, l'esclave lignager, individu absolument dépendant et sur qui plane une constante menace de mort (j'ai vu moi-même, il y a peu, en Afrique de l'Ouest, les gens du « peuple » n'osant plus sortir le soir après l'annonce du décès d'un « grand » de peur d'être sacrifiés : « esclavagisation psychique » d'une population tout entière...), est doublement aliéné. Son travail et ses descendants sont appropriés par un système auquel il a été intégré de force. Dans sa bibliographie, Meillassoux cite un article de M. Augé, publié dans un ouvrage collectif édité par Meillassoux lui-même (*L'Esclavage en Afrique précoloniale*, 1975). Cet article dense et convaincant (« Les faiseurs d'ombre. Servitude et structure lignagère dans la société alladian ») montre que l'esclavage, non seulement ne subvertit pas l'organisation lignagère, mais « en est la manifestation la plus évidente » (p. 475). L'utilisation, très allusive, que Meillassoux fait de cet article (p. 33, note 6) est troublante...

A ce livre excellent de Meillassoux, qui devrait nous rassurer quant à la valeur des travaux d'anthropologie sociale dans notre pays, j'adresserais donc un reproche fondamental : celui de n'avoir pas pris correctement en compte la réalité des sociétés lignagères. Si l'on veut absoudre Meillassoux de ce péché, en disant que son objet était le système esclavagiste dans lequel ces sociétés jouent le rôle de réservoir de captifs promis à l'esclavage — ce qui d'ailleurs n'est pas rien... —, alors, comme je l'ai dit plus haut, son travail n'est pas une *anthropologie de l'esclavage*.

La société lignagère, avons-nous rappelé, accorde à la parenté une place

12. Georges NIANGORAN-BOUAH, « Les Abouré, une société lagunaire de Côte-d'Ivoire », *Annales de l'université d'Abidjan*, t. I, 1965, p. 79.

déterminante à tous les étages de la vie sociale. Non seulement économique, mais politique, idéologique, linguistique même. Ainsi les sociétés qui en ont, font fonctionner leurs classes d'âge sur le modèle des lignages ; les unités plus complexes (phratries...) sont explicitement considérées comme des regroupements de lignages ; les cultes, interdits, « totems » sont référés à des lignages, et les officiants appartiennent à des lignages déterminés ; les mots mêmes de la parenté désignent, dans les mythes et les cosmologies, les composantes fondamentales de l'univers (la terre-mère...). Mais la société lignagère connaît d'autres rapports que les rapports de parenté. Il y a, par exemple, les rapports tributaires que les nouveaux venus entretiennent avec les anciens occupants du sol ; les rapports de clientèle (les Abbey ont un terme spécifique, « baruhé », pour désigner celui qui recherche, hors de son lignage, la protection des grands hommes) ; les rapports marchands avec d'autres sociétés, lignagères ou non, rapports qui, comme tels, ne mettent pas en péril le fonctionnement et la pérennité de la société lignagère. De même peut-elle admettre en son sein des rapports esclavagistes.

Cette méconnaissance, étonnante chez quelqu'un comme Meillassoux (il suffit de rappeler ses travaux antérieurs), de la réalité des sociétés lignagères, au moins sur le point précis de leur relation à l'esclavage, est-elle la flèche du Parthe de l'anthropologie marxiste des années soixante ? Réserver l'esclavage « véritable » aux sociétés de classes, c'est-à-dire aux sociétés à État, ressemble fort à une sorte de réflexe marxisant. Cette position de Meillassoux est, ai-je dit, « ultra-marxiste » en ce que Marx lui-même pense que « l'économie esclavagiste proprement dite [...] passe par divers stades, allant de l'économie patriarcale, limitée à l'usage domestique, au système colonial travaillant pour le marché mondial » (*Le Capital*, livre III, chap. 24, Pléiade II, 1413).

Mêmes acteurs, autre pièce. « En 1972-1973 se tenait, organisé par Claude Meillassoux, un séminaire de recherche sur l'esclavage en Afrique précoloniale. Il était assez logique qu'il trouvât à se prolonger dans une réflexion sur la guerre. » Telle est la phrase liminaire de l'ouvrage dont je voudrais parler maintenant, *Guerres de lignages et guerres d'État en Afrique*, qui rassemble neuf études précédées d'un avant-propos des éditeurs. Ce livre n'est sans doute guère connu hors des milieux anthropologiques, et c'est dommage. Il présente, en effet, au moins deux intérêts obvis. Bien que les communications qui le composent soient de qualité inégale, il a d'abord une valeur immédiate : il mène magistralement l'étude de son objet déclaré, la guerre dans différentes sociétés africaines et malgaches de la fin de notre Moyen Âge à l'orée de l'époque contemporaine. Mais c'est un second aspect de l'ouvrage qui m'a fait choisir d'en parler ici après celui de Claude Meillassoux : à travers les formes diverses de cette pratique sociale qu'est la guerre, c'est bien la réalité lignagère dans ses différences spécifiques qui nous est présentée.

Quelques incoercibles remarques d'abord sur la situation même du discours anthropologique dominant dans la France d'aujourd'hui telle qu'elle nous est donnée à voir dans un ouvrage comme celui-ci. De sa préhistoire marxisante,

une certaine anthropologie sociale française ne doit certes point rougir, car une telle ascendance en vaut une autre, surtout quand cette autre consiste dans l'empirisme le plus plat, comme ce fut le cas dans d'autres traditions nationales. Mais de l'enfance, un jour ou l'autre, il faut bien sortir. Que cette sortie soit parfois difficile, certaines des contributions de l'ouvrage, celle de Pierre-Philippe Rey (« Guerres et politique lignagères ») comme celle d'Emmanuel Terray (« Nature et fonctions de la guerre dans le monde akan »), le montrent évidemment. Certes, la richesse d'une information qu'on doit, à proprement parler nommer *ethnographique*, fait que de tels textes n'encourent pas les mêmes critiques que les constructions théoriques *autonomes* des années soixante qui ne parvenaient qu'à grand-peine à « sauver les phénomènes »¹³. Pour me faire entendre, même des pires sourds, je reproduirai sous forme d'un enchaînement de propositions une partie importante du raisonnement de Terray (*Amicus Terray, sed magis amica veritas*), en distinguant trois statuts différents parmi ces propositions : je noterai (X) les propositions ayant un statut principal, (A) celles qui sont des propositions antécédentes non principales, (B) les propositions conséquentes tirées des précédentes. Je mettrai entre crochets les propositions sous-entendues mais nécessaires à l'assiette de la construction totale. Voici ce que cela donne :

(A1) : dans le monde akan, l'état rudimentaire des forces productives fait que « c'est le travailleur qui est le siège effectif du procès de travail » (p. 379)

(B1) : « dès lors » c'est le contrôle des hommes qui est la clé de la puissance économique

(X1) : [la recherche de la puissance économique est le moteur premier de l'histoire des formations sociales akan (de toute formation sociale ?)]

(X2) : or, Marx *dixit*, ce contrôle peut se faire à travers deux types de soumission : dépendance personnelle ou matérielle

(A2) : « or » chez les Akan il n'y a pas famine de terres et les instruments de production sont facilement accessibles (fabricables)

(B2) : « dans ces conditions » (p. 380) l'assujettissement du producteur ne passe pas par l'appropriation des moyens de production

(B3) : il faut donc, Marx *dixit*, des raisons extra-économiques pour l'obliger à travailler pour autrui

(X3) : « par ailleurs » (p. 380) les conditions techniques des sociétés akan font que la « croissance économique » ne peut être qu'extensive soit par croissance démographique soit par afflux volontaire ou non d'immigrants

(X4) : l'enrichissement se fait surtout par voie de redistribution, soit en contrôlant les producteurs, soit en confisquant le produit

(X4 bis) : à ce degré de développement des forces productives correspondent deux rapports de production fondamentaux : tributaire et esclavagiste ; ils se combinent, mais l'un est dominant

13. L'exemple le plus remarquable, à tous les sens du mot, de cette littérature apologétique (catéchétique) marxisante reste, à mes yeux, le livre de Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales de l'État capitaliste*, Paris, Maspero, 1971.

(B4) : la raison extra-économique dont il est question en (B3) c'est la violence (usage ou menace)

(B5) : l'apparition de ces deux rapports fondamentaux (cf. X4 bis) est suivie « à brève échéance » de la formation d'un État (p. 385) parce que leur maintien outrepassé les forces de l'initiative privée

(B6) : « or » (p. 387) comme la force joue un rôle décisif dans l'établissement de ces deux rapports de production, la classe dominante se définit d'abord nécessairement comme aristocratie militaire.

Il est difficile d'échapper à l'idée que les modèles explicatifs ainsi proposés sont des trompe-l'œil théoriques, en ce qu'ils donnent l'illusion de déceler la structure intelligible d'un donné immédiatement opaque, alors qu'ils ne sont qu'une construction parasite qui ne produit aucune « force explicative » supérieure à celle d'une simple description. Me permettra-t-on encore deux doigts de malveillance épistémologique ? Je dirais alors que ce type métaphysique d'explication fonctionne avec des concepts eux-mêmes contaminés métaphysiquement. Exemple : d'après Terray, l'État akan n'est pas comme l'État féodal ou l'État capitaliste concurrentiel « l'ultime recours » de la classe dominante quand elle ne parvient plus à faire fonctionner un appareil d'exploitation qui, normalement, fonctionne en dehors de l'État. C'est au contraire l'État qui, chez les Akan, établit les rapports tributaires, et les razzias « privées » d'esclaves elles-mêmes ne sont possibles qu'à l'abri de la force militaire de l'État (p. 390). C'est l'État que les tributaires et les esclaves (la majorité de ceux-ci appartenant au roi ou aux chefs) trouvent en face d'eux. Terray écrit :

« Posons alors la définition suivante : nous appellerons « unité d'exploitation » caractéristique d'un mode de production donné le « lieu » où s'accomplit et l'« instrument » par lequel s'opère l'extorsion du surtravail et du surproduit dans ce mode de production. Dans le mode de production féodal, l'unité d'exploitation est au premier chef le domaine du seigneur ; dans le mode de production capitaliste, c'est la firme de l'entrepreneur qui joue ce rôle. Dans la formation sociale qui nous intéresse [...] c'est l'État qui apparaît comme l'unité d'exploitation [...] » (p. 392).

Non seulement ce détour verbal est justiciable des critiques formulées plus haut, mais il risque de mener, sous le couvert d'un concept trans-historique d'*État*, à des propositions parfaitement invérifiables et infalsifiables. En effet, une proposition qui affirmerait que l'État akan intervient *plus* dans l'extorsion du surproduit que l'État anglais de 1850, me paraît, « popperienement » parlant, comporter, sous une fausse intelligibilité immédiate, les mêmes possibilités de falsification que la proposition aristotélicienne selon laquelle la vue est plus noble que le toucher¹⁴.

On pourrait encore reprocher à ce livre d'autres « déviations » théoriques¹⁵,

14. Il n'est jamais mauvais de relire à ce propos l'article tonique de Pierre BOURDIEU, « Le mort saisit le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32/33, avril-juin 1980, p. 3-14.

15. L'article de Pierre BONNAFÉ, Michèle FIFÉLOUX et Jeanne-Marie KAMBOU à propos de la guerre chez « les Lobi de Haute-Volta » (*sic*), par ailleurs fort intéressant, n'est pas

mais il me faut maintenant en dire du bien, tant il est vrai que c'est, largement, ses aspects positifs qui l'emportent. Tous les articles non seulement apportent une précieuse information, mais donnent à penser, même s'ils n'emportent pas toujours la conviction. Ainsi la contribution de Catherine Aubin, « Croissance économique et violence dans la zone soudanienne, du XVI^e au XIX^e siècle », se propose-t-elle de renverser des thèses en apparence bien établies sur l'histoire globale de l'Afrique depuis quatre siècles. L'épuisement d'un continent sombrant dans un chaos violent du fait de la chasse aux esclaves serait un mythe ; il ne faudrait même pas parler de stabilité dans une certaine prospérité, mais, au moins en ce qui concerne la boucle du Niger, de croissance économique. Les africanistes se seraient en quelque sorte laissés fasciner par la geste violente de l'esclavage (j'avoue tout de même que je suis encore mal préparé à penser avec C. Aubin que « l'affrontement entre paysans victimes des razzias et aristocrates razzieurs n'est pas très important », p. 429), alors que les « vrais » affrontements avaient lieu entre élites anciennes et nouvelles. Mais, comme je l'ai dit plus haut, cet ouvrage nous aide, mieux que bien d'autres, à saisir la spécificité des sociétés lignagères.

Je prendrai l'exemple du remarquable article de Robert Cabanes, « Guerre lignagère et guerre de traite sur la côte nord-est de Madagascar aux XVII^e et XVIII^e siècles ». Au XVII^e siècle nous nous trouvons, dans la zone étudiée par R. Cabanes, devant un système de lignages inégaux (entre 600 et 1600 personnes), dans lequel les segments lignagers les plus puissants en accaparant les femmes se posent en arbitres de leur circulation. Mais la puissance d'un lignage en fait la cible des autres. On vérifie donc ici aussi cette thèse qui revient dans plusieurs des autres contributions de cet ouvrage : la guerre lignagère « constitue le mécanisme essentiel du fonctionnement du système lignager, qui le préserve de toute hiérarchisation des lignages et de toute constitution éventuelle d'un royaume » (p. 157). Guerres de plusieurs types suivant qu'elles mettent aux prises des lignages entiers, des segments lignagers ou des peuples (côtiers et de l'intérieur). Ce système sera bouleversé au XVIII^e siècle par la colonisation des Mascareignes par les Anglais et les Français. Arrivent alors de nouvelles marchandises, notamment des armes à feu, en même temps que la traite des esclaves est imposée de l'extérieur au système lignager. La Réunion avait 311 esclaves en 1704, elle en a 37 000 en 1788, presque tous d'origine malgache. R. Cabanes nous montre alors les moyens mis en œuvre par la société lignagère pour s'adapter à cette situation nouvelle, avec cette conclusion générale que, dans la première moitié du siècle le système lignager, par le biais d'une confédération de lignages établie par une personnalité exceptionnelle (Ratsimilaho, fils d'un pirate anglais et d'une fille de chef de Fénériver) domine le système de traite. Ratsimilaho ne parviendra pas à conserver dans sa famille le pouvoir

exempt, notamment dans sa conclusion, d'accents, devenus rares aujourd'hui, de ce qu'on pourrait appeler un « primitivisme moralisant ». Je ne comprends pas ce que veut dire Jean-Pierre Olivier de Sardan quand il écrit : « Ni lignage, ni État, les chefferies songhays et djermas représentent donc une société de classe émietlée... » (p. 199), etc.

ainsi acquis : la confédération restera un État en voie de constitution. Dans la seconde moitié du siècle le système de traite dominera le système lignager malgré les « ripostes défensives appropriées » (p. 184) que celui-ci avait su trouver.

Les sociétés lignagères sont donc à la fois plastiques et fragiles. Un certain type de guerre leur est indispensable, alors qu'un autre type de guerre leur est fatal. Une relecture de bien des faits et de bien des livres est possible à la lumière de cette règle. *Guerres de lignages et guerres d'États en Afrique* ne peut que nous aider à une saisie adéquate, c'est-à-dire nuancée, de la réalité lignagère.

Voici donc deux livres, dont les remarques ci-dessus devraient encourager la lecture. D'une part, parce que ce que j'en ai dit ne rend pas compte de leur richesse, ne serait-ce que du fait que je n'entendais pas en faire ici un compte rendu, d'autre part, parce que les critiques que je leur ai adressées, loin d'en faire des ouvrages indignes, en montrent le caractère intellectuellement stimulant. Je les ai arbitrairement rassemblés parce qu'ils nous permettent, le second ouvertement mais partiellement à propos de la guerre et le premier à titre de détours à propos de l'esclavage, d'aborder cette expérience sociale humaine universelle fondamentale qu'est la société lignagère. Ainsi ces deux livres contribuent-ils à nous aider à *penser l'autre que nous-mêmes*. Ils montrent aussi que l'anthropologie sociale contemporaine traverse une zone de tempêtes théoriques dont, Dieu merci, elle ne sortira pas indemne¹⁶.

Pierre PELLEGRIN,
C.N.R.S., Paris.

16. L'objet de cette chronique n'étant pas de faire le point sur les travaux consacrés à l'esclavage et à la guerre dans les sociétés lignagères, elle ne mentionne pas, loin de là, tous les ouvrages et articles consacrés à ces sujets. Parmi des publications nombreuses et souvent remarquables, je me contenterai de citer l'article de Christian GEFAY, « La condition servile en pays makuwa », *Cahiers d'études africaines*, 100, XXV-4, 1985, p. 505-535, dont les analyses m'ont particulièrement éclairé.